



COMMUNIQUÉ



Pour la libération immédiate de Boualem Sansal

Il y a un mois, Boualem Sansal était arrêté à l'aéroport d'Alger. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté l'arrestation par les autorités algériennes de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal. Lauréat du Prix de la Laïcité en 2018 en France, deux fois récompensé par l'Académie Française, il est une figure reconnue de la littérature et de la pensée critique dont les œuvres contribuent à l'enrichissement du débat public et au rayonnement culturel de l'Algérie à travers le monde.

L'arrestation de Boualem Sansal constitue une atteinte grave à la liberté d'expression et à la liberté de création, aux droits fondamentaux garantis par la Constitution algérienne et inscrits dans les conventions internationales auxquelles l'Algérie est partie prenante.

Aucune pensée ne devrait être privée de sa voix. La répression ne saurait tenir lieu de réponse à une idée. La pluralité des voix, même dissonantes, est la condition de tout progrès social.

Nous pouvions espérer jusqu'ici, qu'une demande de remise en liberté de Boualem Sansal serait acceptée. Malheureusement, cette demande a été rejetée le 11 décembre dernier.

Au nom du respect des libertés individuelles et collectives, y compris la liberté de pensée et de création, parce que nous refusons toutes les formes de harcèlement et de répression à l'encontre des intellectuels, artistes, journalistes et citoyens engagés, nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de Boualem Sansal et appelons le gouvernement français à se mobiliser face à cette situation et à œuvrer pour la libération de Boualem Sansal.

Le 13 décembre 2024,

**Sylvain Zeghni président du Conseil National de
la Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International le DROIT HUMAIN**